Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Grant Thornton SAS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
Cité internationale
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon Cedex 06
SAS au capital de € 2 271 184
632 013 843 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

JACQUET METALS
SA au capital de 32 825 279,76 euros
7, rue Michel Jacquet
69800 SAINT-PRIEST

Assemblée générale du 26 juin 2026
Quarante-et-unième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Société Jacquet Metals

Assemblée générale du 26 juin 2026
Quarante-et-unième résolution

A l'assemblée Générale de la société Jacquet Metals,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 5 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

Françoise MECHIN
Associée

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas PERLIER
Associé